

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA

Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé La Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa (nom utilisé au Québec par The Wawanesa Mutual Insurance Company) à exercer ses activités d'assureur au Québec dans la catégorie supplémentaire « assurance de frais juridiques ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 25 mars 2021

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangées les autorisations d'exercer l'activité d'assureur au Québec d'Intact Compagnie d'assurance (nom utilisé au Québec par Intact Insurance Company) et de La Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord à la suite du réexamen requis en raison de leur fusion. Ainsi, à compter de la fusion, le 1^{er} avril 2021, ces autorisations deviendront celles de l'assureur issu de l'opération, Intact Compagnie d'assurance, qui pourra exercer l'activité d'assureur au Québec dans les catégories suivantes :

- | | |
|--|------------------------------------|
| – Assurance contre la maladie ou les accidents | – Assurance contre le détournement |
| – Assurance automobile | – Assurance de frais juridiques |
| – Assurance aviation | – Assurance grêle* |
| – Assurance de biens | – Assurance contre l'incendie |
| – Assurance des chaudières et des machines | – Assurance de responsabilité |
| – Assurance cautionnement | – Assurance maritime |
| – Assurance crédit | |

*Les activités dans la catégorie assurance grêle sont limitées à la réassurance

Le lieu du siège envisagé de l'assureur issu de la fusion est :

700, University Avenue
Suite 1500-A
Toronto (ON)
M5G OA1

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 28 janvier 2021.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 31 mars 2021